



VRAI FAUX

23 janvier 2017

NEGOCIATION CARRIÈRES : LA GRANDE ARNAQUE ?

**LA CFDT VOUS DIT LA VERITE SUR LES
PROPOSITIONS QUI VOUS CONCERNENT...**

**ET VOUS FAIT CONFIANCE POUR JUGER VOUS-MEME
DE LA NEGOCIATION EN COURS**

• Les carrières seront rallongées ? **FAUX**

Le passage de C1 à C2 (précédemment de l'échelle 3 à 4) se fera automatiquement dès que les agents rempliront les conditions (à l'ancienneté, suite à l'obtention du concours ou de l'examen). Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, au contraire.

Ce qui est proposé : A l'ancienneté, 8 ans maximum entre le premier et le deuxième grade.

Ce qui est en place aujourd'hui : 10 ans minimum (en fin de carrière pour certains métiers).

Le passage de C2 à C3 permet d'accéder plus rapidement au dernier grade de la catégorie C pour les métiers classés en P2 (en moyenne autour de 45 ans contre 52 ans aujourd'hui) et P3 (en moyenne autour de 40 ans contre 48 ans aujourd'hui).

• Les métiers seront sacrifiés ? **FAUX**

La classification des métiers en cours de négociation a déjà permis de revaloriser de nombreux métiers ou certaines responsabilités.

Ce qui est proposé :

- L'accès à C2 (ancienne échelle 5) pour des métiers actuellement bloqués à l'échelle 4. Sont concernés : par exemple, les agents d'entretien des locaux, les agents d'entretien et des restauration des écoles, les balayeurs, les agents de surveillance des musées, les vaguesmestres.
- L'accès au dernier grade soit C3 (ancienne échelle 6) pour des métiers actuellement bloqués à l'échelle 4 ou 5. Sont concernés : par exemple, les assistants administratifs, les ouvriers de voirie, les égoutiers, les concierges etc...
- Des métiers à responsabilités sont mieux reconnus. Classés en P3 (3è parcours), ils accèderaient au dernier grade (C3) beaucoup plus vite qu'aujourd'hui. Sont concernés : les adjoints en chef d'équipe, les instructeurs, les gestionnaires de paie ou budgétaire, les aides-soignants, les aides à domicile titulaires du Deavs, etc...

**Toutes ces avancées obtenues concernent déjà plusieurs
centaines d'agents et la négociation n'est pas terminée.**



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT

DES PARCOURS DIFFERENCIÉS MAIS NETTEMENT REVALORISÉS

SUR LE CLASSEMENT DES MÉTIERS

- Le travail de classification des métiers n'est pas abouti, il reste des métiers pour lesquels l'administration n'a pas encore fait de propositions.
- Si de nombreux métiers ont pu être classés de façon favorable, ce n'est pas le cas de certains autres comme les surveillants d'espace verts ou les ASVP pour lesquels la CFDT demande l'accès au 2^{ème} parcours.
- Si les agents souhaitent le maintien de parcours différents pour valoriser les métiers qui exigent des qualifications ou des responsabilités, la CFDT souhaite que la cohérence puisse être gardée en classant par exemple les métiers des ateliers des bâtiments communaux sur le même parcours.
- La CFDT a déjà fait de nombreuses propositions et continuera pour obtenir une classification juste et équilibrée.

SUR LES CRITÈRES D'AVANCEMENT

- L'administration (le 20 janvier) a fait de nouvelles propositions qui vont dans le bon sens mais elles ne vont pas encore assez loin.

En particulier, le 2^{ème} parcours (P2 qui correspond à l'actuelle carrière professionnelle) doit encore être accéléré

- La CFDT maintient ses propositions :

L'accès à l'échelle 6 en fin de carrière pour le **1^{er} parcours (P1)** doit être ouvert.

2^{ème} Parcours (P2, actuelle carrière professionnelle) : Accès à C3 avec 1 an d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon

3^{ème} Parcours (P3, actuelle carrière professionnelle spécialisée) : Accès à C3 avec 5 ans d'ancienneté en C2 et 2 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon.

Alors cette négociation : la grande arnaque ?

Ceux qui se moquent de vous sont ceux qui préfèrent vous mentir pour faire parler d'eux, plutôt que de parler de vous !

Des avancées sont encore en discussion. A la CFDT, on continue de négocier pour vous, et avec vous !

Car l'avenir sera ce que nous en ferons...